



Commune de  
SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS  
51 route de Trouville  
14130 Saint-Martin-Aux-Chartrains  
☎ : 02.31.65.21.37  
Email : [st-martin-aux-chartrains@wanadoo.fr](mailto:st-martin-aux-chartrains@wanadoo.fr)

## PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Dimanche 22 Mars 2026

*Date de convocation : 15/03/2026*

L'an Deux Mil Vingt-Six, le Dimanche Vingt-Deux Mars à Quatorze Heures, le Conseil Municipal de **SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS**, s'est réuni à la Mairie, au lieu actuel de ses séances, sur la convocation de Monsieur **DE KONINCK** Thierry, Maire sortant.

### Présents :

- de LAURENS Pascal
- PIEDNOIR Anne
- ISSENHUTH Christophe
- CHAIGNON Maryvonne
- GUIRBAL Sylvie
- LE ROUX Pierre-Gilbert
- LE BOUFFAU Joël
- MILLON Patricia
- CARPENTIER Virginie
- MARTIN Nicolas
- VILLAVERDE Benjamin

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : 0

Absent(e)(s) non excusé(e)(s) : 0

Secrétaire de séance désignée : Anne PIEDNOIR

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h05.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

La doyenne du conseil, Maryvonne CHAIGNON, préside le conseil.

### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1- Election du Maire
- 2- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints – Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu
- 3- Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 15/12/2025
- 4- Questions diverses

## 1- Election du Maire

- **Point 1** : lecture par la présidente de la délibération relative à l'élection du Maire :

« En application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

- **Point 2** : Nomination des assesseurs :

Virginie CARPENTIER et Pierre-Gilbert LE ROUX acceptent d'être assesseurs.

- **Point 3** : Election du Maire :

Une candidature déclarée : Pascal DE LAURENS

Vote à bulletin secret parmi les membres du conseil élu, dépouillement immédiat et annonce du résultat par la doyenne :

**Pascal de LAURENS est élu Maire de Saint-Martin-Aux-Chartrains à l'unanimité des scrutins, et devient de ce fait Président de la séance.**

Le maire nouvellement élu revêt l'écharpe tricolore et prononce son discours d'intronisation.

## 2- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints – Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu

- **Point 1** : Détermination du nombre d'adjoints :

Nombre d'adjoints possibles = 3 (30% de l'effectif du conseil municipal).

Le maire propose au conseil de valider cette proposition de 3 adjoints.

Il indique que le vote d'un 3<sup>ème</sup> adjoint se fera à budget indemnités (maire et adjoints) globalement équivalent par rapport à la situation du mandat précédent. Proposition validée par le conseil.

- **Point 2** : Election des 3 adjoints au Maire :

Le Maire précise, que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel (scrutin secret) et dans le respect du principe de parité.

Il précise également qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose que le maire et son premier adjoint soient de sexe différent. Il demeure donc tout à fait possible que ces 2 fonctions soient occupées par des élus du même sexe.

Liste des 3 adjoints proposée au suffrage par le Maire :

- Premier adjoint : Joël LE BOUFFAU,
- Second adjoint : Anne PIEDNOIR,
- Troisième adjoint : Pierre-Gilbert LE ROUX.

Vote à bulletin secret parmi les membres du conseil élu, dépouillement immédiat et annonce du résultat par les assesseurs :

**Sont élus à l'unanimité des scrutins :**

- **Pascal de LAURENS, Maire,**
- **Joël LE BOUFFAU, 1<sup>er</sup> adjoint,**
- **Anne PIEDNOIR, 2<sup>ème</sup> adjoint.**
- **Pierre-Gilbert LE ROUX, 3<sup>ème</sup> adjoint,**

Mot du Maire,

Lecture de la charte de l'élu local par le Maire élu et signature du document par l'ensemble des conseillers.

### 3- Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 15/12/2025

Lecture, correction (ajout de Joël LE BOUFFAU dans la liste des présents) et approbation du PV du Conseil municipal du 15 Décembre 2025.

La parole est donnée par le nouveau Maire, à M. Thierry DE KONINCK Maire sortant, sur le point N°1 (antenne Bouygues Télécom) : proposition de bail, qui précise les conditions de négociation du bail.

### 4- Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 15h00.

Lu et validé le 31 / 03 / 2026 / ..... / .....

Le Maire,

Pascal de LAURENS



Lu et validé le 31 / 03 / 2026

La secrétaire de séance,

Anne PIEDNOIR